

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2009013

Signataire :

Objet : Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée, ANGI.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2251-1 et L. 2251-3,

Vu le budget 2009,

Considérant que les difficultés financières que rencontre actuellement l'ANGI constituent un risque important pour le maintien de l'emploi de ses salariés ainsi que la poursuite des projets en cours.

Considérant que la commune d'Aubervilliers porte un intérêt majeur à la vitalité de la vie associative ainsi qu'à la pérennisation de l'emploi associatif sur son territoire.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer 8 000 (huit mille) euros à l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée, ANGI. La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

Le Maire

Jacques SALVATOR